

2025

L'ACTION DE L'ONU DEPUIS L'INVASION DE L'UKRAINE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	01
JUSTICE INTERNATIONALE	02
AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE ET PROTECTION DE POPULATIONS CIVILES	03
CRISE DES RÉFUGIÉS	04
SANTÉ	05
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	05
LE RÔLE CLEF DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)	06
CULTURE ET ÉDUCATION	07

INTRODUCTION

À l'aube du troisième anniversaire de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, le secrétaire général de l'ONU António Guterres a réaffirmé « la nécessité urgente d'une paix juste, durable et globale, qui respecte pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale »[1].

Depuis le début du conflit, l'organisation a souvent été critiquée pour sa supposée inaction. Le point le plus saillant étant le blocage au niveau du Conseil de sécurité avec le véto de la Russie qui empêche l'adoption d'une résolution contraignante.

Par la voix de son secrétaire général, l'ONU a constamment rappelé sa condamnation de l'invasion de l'Ukraine par la Russie comme une violation de l'intégrité du territoire et de la souveraineté de l'Ukraine, en « violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international »[2].

L'Assemblée générale a également adopté plusieurs résolutions condamnant l'agression russe, même si celles-ci ont été marquées par l'abstention de puissances comme l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud ou le Brésil. Ainsi le 24 mars 2022, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution exigeant un arrêt « immédiat » des hostilités par la Russie contre l'Ukraine (140 voix pour, 5 contre et 38 abstentions), puis le 2 mars 2022, une résolution déplorant « l'agression » commise par la Russie contre l'Ukraine (141 voix pour, 5 contre et 35 abstentions)[3].

Face à l'agression russe, le système onusien a été pleinement mobilisé pour apporter une assistance cruciale dans différents domaines afin de protéger la population civile et dénoncer les violations du droit international.

[1] <https://news.un.org/fr/story/2025/02/1153341>

[2] <https://news.un.org/fr/story/2025/02/1153341>

[3] <https://unric.org/fr/onu-et-la-guerre-en-ukraine-les-principales-information/#crise>

JUSTICE INTERNATIONALE

Dès le début du conflit, l'Ukraine a déposé une plainte devant la Cour Internationale de Justice (CIJ) contre la Fédération de Russie pour contester les allégations avancées par Vladimir Poutine pour justifier son « opération militaire spéciale » contre l'Ukraine qui était, selon lui, en train de commettre un génocide contre la population russophone dans les régions de Donetsk et de Louhansk, dans l'est du pays. Elle avait déjà porté plainte contre la Russie auprès de la CIJ en 2017, pour violation des conventions internationales sur la répression du financement du terrorisme et l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale suite à l'annexion de la Crimée en 2014.

De son côté, la Cour pénale internationale (CPI) a émis en 2023 un mandat d'arrêt contre le Président russe Vladimir Poutine, en lien avec des crimes de guerre présumés concernant la déportation et le « transfert illégal » d'enfants de territoires occupés d'Ukraine, puis en 2024 plusieurs mandats d'arrêt à l'encontre de l'ancien ministre russe de la Défense et du chef d'état-major général des forces armées russes pour des crimes internationaux présumés.

AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE ET PROTECTION DE POPULATIONS CIVILES

Selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, entre février 2022 et le 31 décembre 2024, au moins 12.456 civils, dont 669 enfants, ont été tués. À ce bilan estimé, s'ajoute 28.382 civils blessés, dont 1.833 enfants[4]. Dans un conflit particulièrement meurtrier pour les populations civiles, l'ONU a dénoncé les attaques contre des cibles et des populations civiles qui sont contraires au droit international et a fait de leur protection sa priorité. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a été particulièrement mobilisé pour articuler l'aide humanitaire d'urgence à destination de la population ukrainienne. La première année du conflit, l'ONU et ses partenaires ont levé 3,1 milliards de dollars et apporté une aide humanitaire et une protection à plus de 14 millions d'Ukrainiens. Confronté à d'importants défis de financement, l'ONU poursuit ses activités en Ukraine face aux besoins toujours importants. En 2024, selon le plan d'urgence de l'OCHA et du HCR, 14,6 millions d'Ukrainiens, soit 40% de la population, avaient besoin d'une aide humanitaire[5].

[4] <https://news.un.org/fr/story/2025/01/1152206>

[5] <https://news.un.org/fr/story/2024/01/1142327>

CRISE DES RÉFUGIÉS

L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie a entraîné l'une des crises de déplacement les plus rapides au monde depuis la Seconde Guerre mondiale, avec un tiers de la population déplacée dans les premiers mois qui ont suivi le conflit. En janvier 2025, le HCR indiquait que 6,9 millions d'Ukrainiens étaient toujours exilés et 3,7 millions de personnes toujours déplacées à l'intérieur du pays[6].

Face à cette situation, le système des Nations Unies, sous la coordination de l'UNHCR, s'est mobilisé avec ses partenaires (en particulier l'UE). L'agence a ainsi dépensé en moyenne 450 millions de dollars par an pour fournir une aide humanitaire d'urgence et une protection aux réfugiés en Ukraine et dans les pays limitrophes[7]. Le HCR et ses partenaires ont par exemple mis en place les «points bleus», des espaces sûrs offrant des services de protection aux enfants, aux familles et à d'autres personnes ayant des besoins spécifiques, en appui aux services existants et aux efforts gouvernementaux. En 2023, grâce aux points bleus, 2,5 millions de personnes, dont 1,5 million d'enfants ont reçu une assistance humanitaire (source UNICEF).

[6]<https://www.unhcr.org/be/urgences/urgence-ukraine#:~:text=Que%20fait%20le%20HCR%20pour,aux%20personnes%20dans%20les%20besoin>.

[7] <https://reporting.unhcr.org/operational/operations/ukraine>

SANTÉ

En matière de santé, l'OMS a dénoncé les frappes russes contre les infrastructures de santé, les personnels soignants et les patients. L'organisation continue de fournir un soutien actif pour répondre aux besoins sanitaires urgents en finançant l'achat de fournitures médicales vitales comme l'oxygène. Chaque année, avec son appel d'urgence pour l'Ukraine, elle a levé des fonds afin de renforcer les services d'urgence et de soins de santé, en assurer la continuité et remédier aux profondes répercussions de la guerre sur le réseau des soins de santé. Avec son appel d'urgence 2025 pour l'Ukraine, l'organisation cherche à réunir 68,4 millions de dollars pour répondre aux besoins essentiels en matière de santé.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'ONU a joué un rôle clef dans l'accord signé le 22 juillet 2022 (non reconduit après la suspension par la Russie le 17 juillet 2023 de sa participation à l'accord), de l'Initiative de la mer Noire, qui visait à permettre la reprise des exportations de céréales ukrainiennes qui jouent un rôle clef dans la sécurité alimentaire mondiale.

LE RÔLE CLEF DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA)

Depuis le début du conflit, l'AIEA assure un suivi constant de la sécurité et de l'intégrité des installations nucléaires en Ukraine afin de prévenir le risque d'accident nucléaire, notamment autour de la centrale de Zaporijia, la plus grande d'Europe, occupée militairement par la Russie depuis le début du conflit. L'organisation est présente sur place à travers la Mission de soutien et d'assistance de l'AIEA à Zaporijia (ISAMZ) lancée en septembre 2022. L'Agence a constamment appelé au retrait des troupes russes de la centrale en rappelant la nécessité de protéger et de démilitariser ce site. Enfin, l'AIEA joue un rôle clef d'assistance auprès des autorités ukrainiennes en matière de sûreté des installations nucléaires et énergétiques dans un contexte de frappes russes sur les installations énergétiques ukrainiennes. Cette assistance s'est intensifiée depuis septembre 2024 afin de protéger de manière plus proactive les infrastructures énergétiques vitales.

CULTURE ET ÉDUCATION

Depuis le début du conflit, l'Unesco et l'UNICEF sont mobilisés pour dénoncer les frappes russes contre les institutions culturelles et les sites patrimoniaux, la violence à l'encontre des journalistes, et œuvrer au maintien de l'accès à l'éducation pour la population ukrainienne, y compris pour les réfugiés en Europe. L'UNESCO coordonne les efforts pour sauvegarder le patrimoine culturel ukrainien et préparer la relance du secteur culturel ukrainien. En 2023, L'UNESCO a inscrit les sites des villes ukrainiennes d'Odessa, puis de Kyïv et de Lviv, sur la liste du patrimoine mondial en péril.

2025

L'ACTION DE L'ONU DEPUIS L'INVASION DE
L'UKRAINE

